

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 09/09/2025	L'an deux mil vingt cinq Le 15 septembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 16/09/2025	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE 16/09/2025	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Delbecque, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Joubin, Le Bourgeois, Adjointes.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	Mmes Grenèche, Héroult, Le Déroff, Roux, Vandercamère- Desmorteux, MM. Courteille, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Stoffel, Conseillers.
PRÉSENTS : 21	<u>Absents excusés</u> : M. Gué a donné pouvoir à Mme Delbecque - M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier - M. Deloget a donné pouvoir à M. Deau - Mme Letourneur a donné pouvoir à M. Grelier - M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif - Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Joëlle Héroult

OBJET : ECOQUARTIER - PRESENTATION DU CRAC 2024

Monsieur DEAU, maire-adjoint délégué à l'urbanisme, rappelle que le compte-rendu d'activité à la collectivité (CRAC) est un rapport annuel obligatoire établi par le responsable d'une opération, en l'occurrence la SHEMA/Edifidès dans le cadre de la concession d'aménagement pour la réalisation de la ZAC de l'Ecoquartier. Il s'agit d'un point sur la situation au 31 décembre 2024 mais également d'une présentation du budget prévisionnel 2025.

Le compte-rendu d'activité est présenté par Mme Gilleron accompagnée de M. Philippe AUSSANT, de la SHEMA, et M. Fougères d'Edifidès.

Un bilan financier de la concession est présenté au 31 décembre 2024. Une présentation synthétique est faite des principaux postes de dépenses (frais d'études, honoraires, travaux, frais de commercialisation, rémunération de l'aménageur...) et des recettes (cessions foncières, produits de gestion et produits financiers...).

Un point est également fait sur la trésorerie et les solutions de financements de l'aménageur en 2024 et en prévisionnel pour 2025.

Le CRAC 2024 fait apparaître un résultat global brut estimé de 970 633 € (423 040 € pour St Martin, 547 593 € pour Perruques). Pour St Martin, une fois la marge de 325 000 € déduite, il reste un résultat de 98 040 €, partageable à 50% entre Verson et les aménageurs, soit 49 020 €.

Considérant l'avis de la Commission urbanisme réunie le 17/07/2025,

Considérant la présentation du CRAC 2024 qui a été faite,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 21 voix pour et 5 abstentions :

- D'approuver le compte rendu d'activité 2024 de la concession d'aménagement de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson présenté par la SHEMA et EDIFIDES.
- D'approuver les comptes de la concession arrêtés au 31 décembre 2024 et le bilan prévisionnel de la ZAC de l'Ecoquartier de Verson.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.



La Maire,

Nathalie DONATIN